Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 05 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
Mme LE GALL
M. ROUAULT
Mme LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
Mme MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M. PHILOUX
M. CHAIZE
Mme HERCEG-GALESNE
Mme DANIELOU
Mme PAIMPARAY-KANY
M.CORVOL
Mme BRICE
Mme LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme SIMONESSA
M. CAILLARD
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 24

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme BOISNARD a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme KHAN a donné pouvoir à Mme LE GALL.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. CHAIZE jusqu'à 21h54.
Mme LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à M. PHILOUX.
Mme BATAILLE a donné pouvoir à M. BAILLY.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à Mme SIMONESSA.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h38.
M.PAUGAM.
M. PERRUDIN.
Mme MAUGEAIS.

Secrétaire de séance :

M. Philippe ROUAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_15-DE

35/15 – 27 mai 2025

Domaine public - Nomination d'une voie – ZAC métropolitaine Les Touches – Rue Camille Muffat (1989-2015)

Le rapporteur,

- informe que dans le cadre de l'aménagement et la construction de la piscine Aqua Ouest sur le secteur d'activité de la ZAC des Touches, la nomination de la voie nouvelle située au nord de cet équipement doit être prévue en vue de desservir notamment les accès secondaires au bâtiment de la piscine et la voie existante : Boulevard du Scorff.

- rappelle que le conseil municipal est compétent pour dénommer les voies publiques ouverte à la circulation y compris les voies privées et déterminer l'adressage sur son territoire. La commune est donc seule habilitée à certifier les adresses publiées dans la Base Adresse Nationale (BAN). De plus, les communes de plus de 3000 habitants sont tenues de rendre public les adresses et de les déposer sur une plateforme numérique.

  L'attribution d'un nom et d'une numérotation précise, proposée pour chaque terrain, activité et immeuble, s'appuie sur des linéaires de rues et impasses existants. Elle permettra d'identifier l'adressage de chaque entrée de bâtiment et d'informer les résidents, les usagers et autres services utilisateurs d'adresses.

- présente le nom de la voie attribuée : rue Camille Muffat (1989-2015) sur le secteur de la Zac des Touches conformément au plan ci-dessous.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
***Vu** le décret n°94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste alphabétique des voies de la commune,*
***Vu** l'article n°141-3 du code de la voirie routière à la mise à jour du tableau de classement des voies,*
***Vu** la loi n'2022-217 du 21 février 2022, loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant sur le pouvoir du conseil municipal sur la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,*
***Considérant** la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,*
***Considérant** que le processus technique de contribution à la Base Adresse Nationale requiert une certification par la commune,*
***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable, Travaux, bâtiments et voirie et Développement économique prospective » lors de sa réunion du 30/04/2025 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :
le nom à la nouvelle voie communale : rue Camille Muffat (1989-2015) Nageuse française, médaillée olympique,

ADOPTE :
la dénomination de cette voie le plan ci-dessous,

AUTORISE :
Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_15-DE

Plan de localisation de la nouvelle voie à nommer

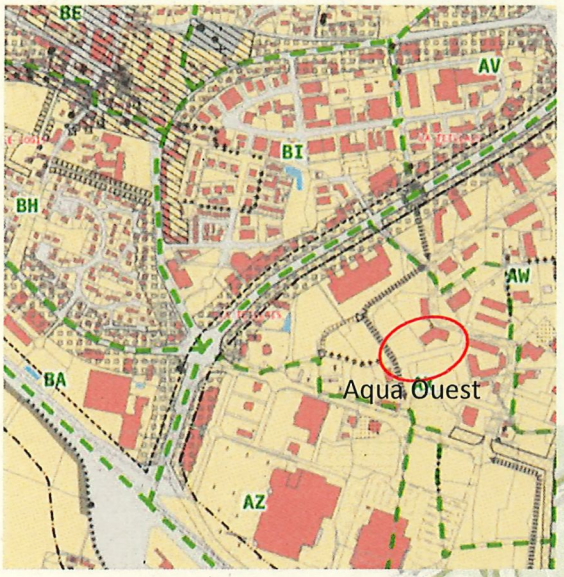

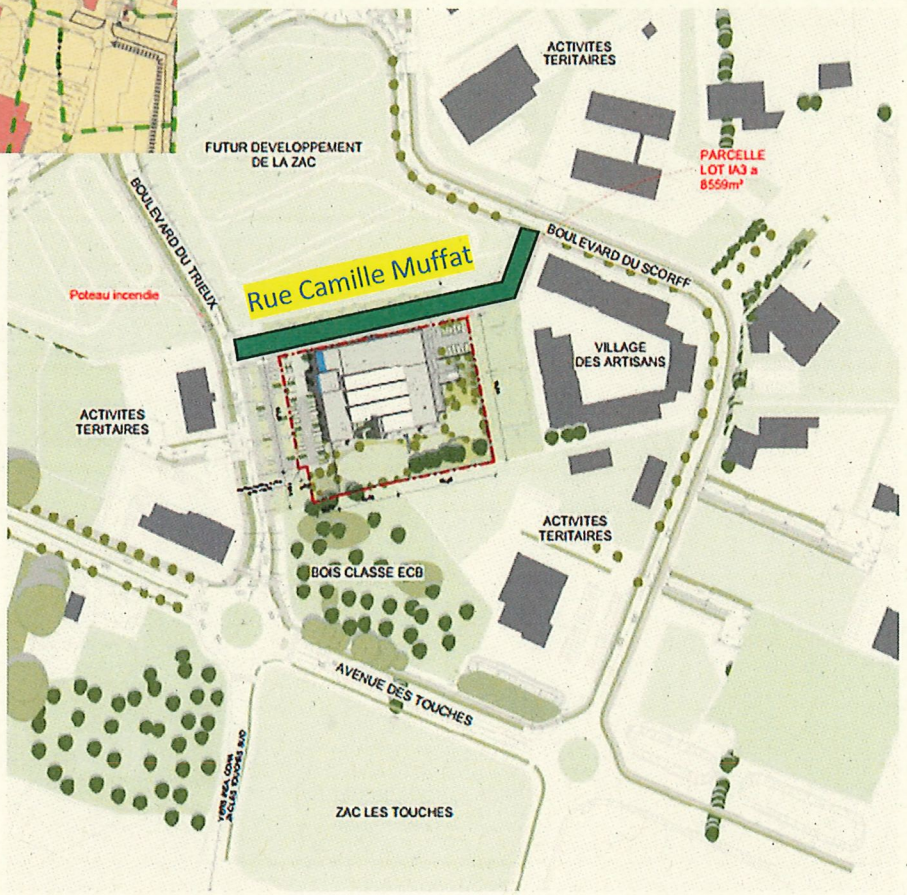

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_15-DE

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUAULT.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE (Ille et Vilaine)